

**Résumé des notifications reçues en 1999 par la Commission, en application de l'article 5 du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil**

(2000/C 71/02)

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 31 décembre 1999, la Commission a reçu trois notifications de mise sur le marché de nouveaux aliments ou de nouveaux ingrédients alimentaires.

	Demandeur	Description de l'aliment ou de l'ingrédient alimentaire	Dossier scientifique présenté	Date de notification	Transmission aux États membres
8	Hoechst Schering AgrEvo GmbH Industriepark Hoechst AgrEvo-Haus K 607 D-65926 Frankfurt am Main	Huile transformée issue de colza génétiquement modifié dérivé de Falcon GS 40/90	Déclaration du BgVV <sup>(1)</sup> relative à l'équivalence substantielle de l'huile comestible raffinée extraite de la variété de colza transgénique Falcon GS/40/90 tolérante au glufosinate	21 octobre 1999	8/9 novembre 1999
9	Hoechst Schering AgrEvo GmbH Industriepark Hoechst AgrEvo-Haus K 607 D-65926 Frankfurt am Main	Huile transformée issue de colza génétiquement modifié dérivé de Liberator L 62	Déclaration du BgVV <sup>(1)</sup> relative à l'équivalence substantielle de l'huile comestible raffinée extraite de la variété de colza transgénique Liberator pHoe6/Ac tolérante au glufosinate	21 octobre 1999	8/9 novembre 1999
10	Plant Genetic Systems NV Jozef Plateastraat 22 B-9000 Gent	Huile transformée issue de colza génétiquement modifié dérivé de: la lignée de colza mâle stérile MS8 (DBN 230-0028) et de tous les croisements traditionnels; la lignée de colza restauratrice de fertilité RF (DBN 212-0005) et de tous les croisements traditionnels; la combinaison hybride MS8 × RF3	Déclaration du BgVV <sup>(1)</sup> relative à l'équivalence substantielle de l'huile comestible raffinée extraite de la variété de colza transgénique MS8/RF3 tolérante au glufosinate	21 octobre 1999	8/9 novembre 1999

<sup>(1)</sup> BgVV Bundesamt für gesundheitlichen Verbraucherschutz und Veterinärmedizin (D)  
(Institut fédéral pour la protection de la santé des consommateurs et la médecine vétérinaire).